

Le dispositif de prise en charge des infections ostéo-articulaires (IOA) complexes en 2008

XIX^{ème} Journée de pharmacologie clinique – Cochin – ST Vincent de Paul
28 novembre 2008



Dr Laetitia May-Michelangeli

Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins - Dhos

Sous direction de la qualité et du fonctionnement des établissements de santé - SDE

Bureau qualité et sécurité des soins en établissements de santé - E2

Contexte

- La prise en charge adéquate des infections ostéo-articulaires (IOA) associées aux soins =
 - Enjeu majeur de santé publique : mise en jeu du pronostic vital et du pronostic fonctionnel des patients atteints
 - Mesure inscrite dans le programme national de lutte contre les infections nosocomiales 2005-2008
 - Préoccupation forte exprimée par les associations des malades et des usagers du système de santé.
- Engagement des ministres en charge de la santé à reconnaître des centres de recours et d'expertise :
 - lors des premiers Etats généraux des infections nosocomiales en février 2007
 - et le 30 janvier 2008, lors de la conférence de presse sur les infections nosocomiales

Améliorer la qualité de prise en charge des IOA par une organisation reposant sur

- Un accès rapide au diagnostic et aux soins les plus appropriés par une coordination des principales disciplines
- Un diagnostic microbiologique : élément primordial d'une bonne prise en charge thérapeutique
- Une stratégie de traitement définie sur la base d'un avis pluri-disciplinaire et des référentiels validés et actualisés
- Une prise en charge globale et continue jusqu'au domicile
- La mise en œuvre de traitements spécifiques de qualité dans les meilleurs délais, en particulier chirurgical et anti-infectieux.

Une réponse :

- Le regroupement des compétences des différentes spécialités concernées au sein d'un centre.
- Extrait de l'avis du CTINILS du 28 aout 2006

http://www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/nosoco/avis_cnitils/avis_280806.pdf

.../... **“Le CTINILS recommande que la prise en charge des infections ostéo-articulaires repose sur l’association des compétences suivantes ”**.../... **“Le CTINILS considère qu’il est important de définir des centres de référence pour la prise en charge des infections ostéo-articulaires”**.../...

une démarche nouvelle : Un
dispositif d'organisation et une
procédure de reconnaissance
interrégionale



Identification des centres

- Sur la base d'un cahier des charges
- Directives données aux ARH par la Dhos (13 juin 2008) : un centre pour chacune des inter-régions métropolitaines, et deux en Ile de France
- Éléments d'activités fournies par l'ATIH pour les aider à faire le choix à partir de codes marqueurs de l'activité issus du PMSI identifiés en concertation avec les professionnels.
- Projets élaborés par les Ets

Identification des centres (2)

- Analyse des dossiers par les régions en terme d'organisation avec un objectif d'efficience et de qualité du service rendu au patient dans le cadre des schémas interrégionaux d'organisation des soins (SIOS) --> « choix » parfois difficile au sein d'une inter-région
- Les critères reposaient sur :
 - les modalités d'organisation des centres
 - la prise en charge des patients,
 - le regroupement des compétences,
 - le partenariat avec d'autres établissements de santé pour une prise en charge de proximité de tous les patients infectés,
 - l'activité de recherche.

Missions des centres

- Coordination,
- Expertise,
- Formation,
- Recherche,
- et Prise en charge des infections ostéoarticulaires les plus complexes en lien avec les correspondants d'autres structures

En pratique : quelles réponses pour les patients?

- Point d'entrée : le médecin traitant ou un établissement de santé évoque le diagnostic d'infection ostéo-articulaire :
 - rôle joué par les centres pour former et informer : les centres doivent se faire connaître localement --> Consignes données aux ARH pour qu'elles relaient la conférence de presse nationale du 30/10/2008
 - Attentes d'éléments de stratégie de prise en charge d'une prothèse totale de hanche ou de genou infectée dans le premier mois post-opératoire --> programme de travail HAS 2009, délégué aux sociétés savantes

Et...

- Rôle joué par le centre à titre d'expertise : conseil du centre de l'inter-région pour confirmer le diagnostic et établir la meilleure prise en charge pour le patient - RCP, protocoles.....
- Rôle joué par le centre à titre de coordination: après étude du dossier, orientation du patient vers un centre de référence ou vers un centre partenaire si nécessaire : organisation de la filière de prise en charge la plus adaptée en fonction de l'organisation territoriale

Encore beaucoup d'actions à conduire

- En terme d'évaluation du dispositif
- En terme de centres associés
- En terme d'organisation pratique des filières
- En terme de financement
- En terme d'animation

Evaluation : des premières éléments

- Conclusion d'un avenant au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de l'établissement de santé concerné.
- Certains éléments d'évaluation laissés libres aux ARH.

Par exemple :

- réalisation d'un règlement intérieur définissant les modalités de partenariat avec les autres centres
- obligations de budget prévisionnel,
- nombre de réunions annuelles avec l'ARH pour faire un point sur l'utilisation des crédits,
- état d'avancement des projets,
- mise en place des réunions de concertation pluridisciplinaire,
- rédaction et diffusion de protocoles de prise en charge,
- activité de recherche,
- surveillance des infections du site opératoire...

Evaluation (suite)

- Les données d'activités des centres seront suivies au niveau du ministère (ATIH) afin de réajuster si nécessaire le dispositif
- Codage PMSI +++

Le financement... des précisions

- Il a été réservé dans l'ONDAM 2008 un montant de 900 000 € destiné à financer les activités de recherche, d'enseignement, de formation, d'expertise, de coordination et d'évaluation des soins relatives à la prise en charge des patients atteints d'infections osteo-articulaires complexes,
- A répartir à parts égales entre les huit centres qui ont été reconnus.

Et le financement de la prise en charge (1)

- **Création d'un GHM chirurgical** de prise en charge des infections osteo-articulaires au sein de la V11 de la classification des GHM avec ses niveaux de sévérité (entrera en vigueur en 2009).
- Deux tarifs de GHS seront associés à ce GHM selon que la prise en charge soit effectuée dans des centres de référence (ou les centres associés dans un projet inter-régional) ou non. Seuls les centres autorisés pourront facturer le tarif le plus élevé.

Et le financement de la prise en charge (2)

- Redécoupage en deux GHM médicaux spécifiques dans la V11 avec ses niveaux de sévérité
- Intégration des infections osteo-articulaires dans les listes de complications dans les niveaux de sévérité les plus élevés.



Tout savoir sur le dispositif IOA

<http://www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/ioa/accueil.htm>

Où trouver les centres de références ?


[Cartographie des centres de référence](#)

Vos questions, nos réponses

- [Questions - réponses sur les infections nosocomiales](#) 
- [Questions - réponses sur les infections ostéo-articulaires](#) 

En savoir plus

Pour en savoir plus sur les infections nosocomiales

- [Le dossier sur le site internet du ministère](#)
- [Vos droit en matière d'infections nosocomiales](#) 

Besoin d'aide :

- **Info' ministère**, le portail téléphonique d'information sur les infections nosocomiales est accessible au numéro suivant :

 N° Indigo 0 820 03 33 33

(0,12 € TTC / min)

Ouvert du lundi au samedi de 9 h 00 à 19 h 00

Les huit centres en 2008

